

# Charte sanitaire de la

DESTINATION **TOURS LOIRE VALLEY**



Les acteurs économiques des filières événementielles, tourisme et tourisme d'affaires de la **Destination Tours Loire Valley**, dans la diversité de leurs métiers et de leurs compétences, s'engagent, en signant la présente charte, à mettre en œuvre les procédures et les moyens pour que leur entreprise soit accueillante et sûre en matière sanitaire.

Ils entendent ainsi œuvrer à la promotion et à l'attractivité de la **Destination Tours Loire Valley** qui est la leur, au bénéfice des différents publics accueillis.

Ils adhèrent aux 8 règles détaillées ci-dessous de façon volontaire et responsable et s'engagent à :

- 1.** Respecter et faire respecter les **gestes et mesures barrières** recommandés par les autorités sanitaires et suivre attentivement leur évolution
- 2. Nettoyer et désinfecter** les lieux et équipements en s'adaptant à leur configuration et leur utilisation
- 3. Adapter les jauges** des espaces aux publics accueillis et appliquer une **gestion des flux** différenciée
- 4. Afficher les consignes sanitaires** en vigueur, garantir une **accessibilité** aux informations relatives à leur politique de prévention du risque sanitaire et respecter la réglementation liée à la déclaration des événements
- 5. Sensibiliser et former** régulièrement leurs collaborateurs au respect des protocoles sanitaires
- 6.** Prendre en charge et **isoler** toute personne présentant des symptômes du COVID-19
- 7. Faire adhérer** leurs prestataires et partenaires aux engagements de cette charte
- 8.** Réaliser un suivi régulier de l'application de la charte, par les retours d'expériences, dans une volonté d'**amélioration continue**